

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	34	38

N° 164/2019

OBJET : Contractualisation d'un emprunt pour un montant de 850 000€

L'an deux mille dix-neuf et le 1^{er} octobre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 24 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la commune d'Auterive, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Gilles COMBES donne procuration à Danielle TENSA, Philippe FOURMENTIN à Nadine BARRE, René MARCHAND à Nathalie LAVAIL-MAZZOLO et Pascal TATIBOUET à Annick MELINAT.

ABSENTS : Madame Pierrette HENDRICK ; Messieurs Jean DELCASSE, Régis GRANGE et Serge MARQUIER.

ABSENTS EXCUSES : Madame Sabine PARACHE ; Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, Jean CHENIN, Patrick LACAMPAGNE, René PACHER et Sébastien VINCINI.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Cathy HOAREAU a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée, que pour les besoins de financement de l'extension du siège de la Communauté de Communes et de la construction de la déchèterie de Cintegabelle, il est opportun de recourir à un emprunt de 850 000€.

Il présente aux membres de l'assemblée le résultat de la consultation financière engagée à cet effet auprès des établissements bancaires suivants :

- La Banque Postale
- Le Crédit Agricole
- La Caisse d'Épargne
- Le Crédit Mutuel

Il précise que la proposition financière de l'établissement Banque Postale a été jugée la plus économiquement avantageuse pour les intérêts de la collectivité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE**,

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat prêt relais : 850 000€

Durée du contrat : 15 ans

Objet du contrat : Financer des investissements

Taux d'intérêt : taux fixe de 0.60% l'an

Calcul des intérêts : moins de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Modalité de remboursement : Trimestrielle

Type d'amortissement : Constant

Date de versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 08/11/2019, en une fois avec versement automatique à cette date

Frais de dossier : 850€ soit 0.10% du montant du contrat

Envoyé en préfecture le 08/10/2019

Reçu en préfecture le 08/10/2019

Affiché le 08/10/2019



ID : 031-200068807-20191001-164_2019-DE

Modalité de remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Article 2 : Etendu des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

Fait et délibéré à la salle du conseil municipal de la commune d'Auterive, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS